



Charges impayées par copropriétaire luxembourgeois.

Par **Squirel**, le **23/02/2016** à **14:32**

Bonjour,

Notre résidence comporte 9 appartements. Le promoteur/copropriétaire luxembourgeois a fait faillite au Luxembourg et un liquidateur judiciaire a été désigné.

Il reste quatre appartements à vendre. Notre syndic dans un premier temps disait ne rien pouvoir faire, j'ai insisté pour qu'il lance une procédure internationale il l'a fait apparemment sans résultat. Aujourd'hui il nous demande une avance de charges pour payer à la place du liquidateur/copropriétaire.

Questions : A-t-il le droit de le faire sans accord de l'AGO et ne pouvons nous pas lancer une action auprès d'un juge français pour obtenir une garantie sur les appartements restants ?

Merci par avance de votre avis

Cordialement